

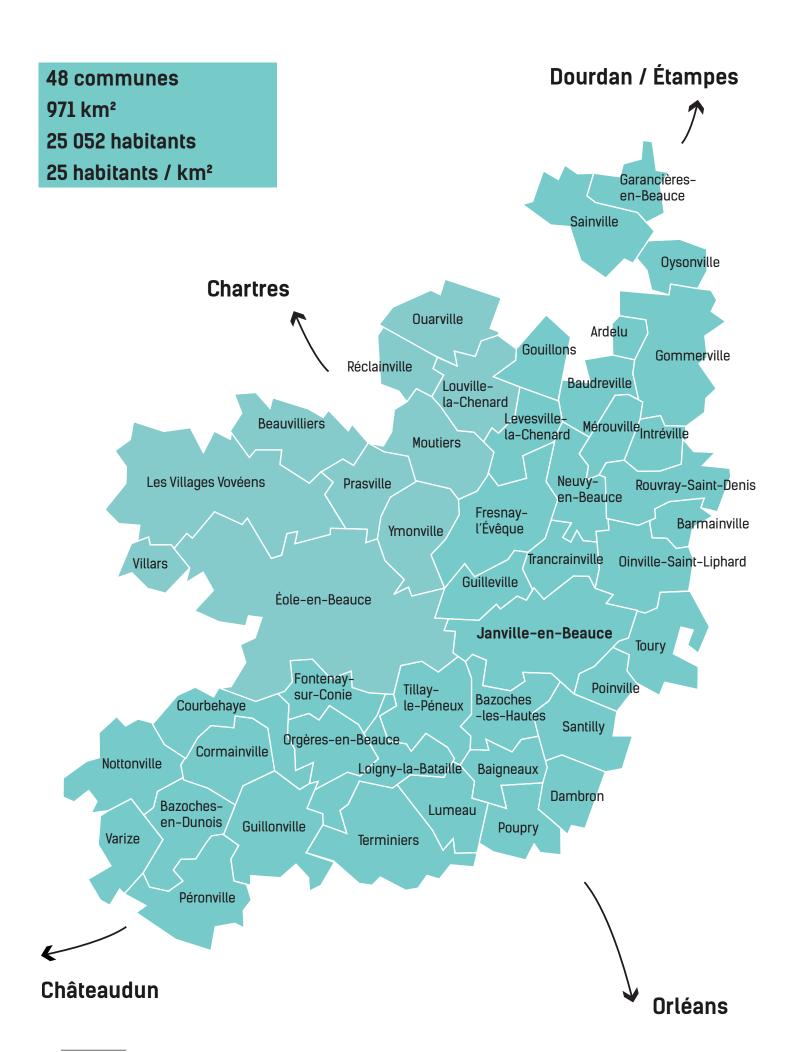


Projet pédagogique

<u>Préambule</u>

- Présentation du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce (CCCB)
- Projet éducatif des PEP 28, association gestionnaire du service enfance jeunesse CCCB





^{6 -} Rapport d'activités 2022 - Communauté de Communes Cœur de Beauce

Bienvenue en Cœur de Beauce

La Communauté de Communes Cœur de Beauce regroupe 48 communes et plus de 25 000 habitants. Sur ce territoire rural, la communauté de communes s'attache à offrir des services de proximité et de qualité à ses habitants. Elle œuvre également en faveur d'un développement économique cohérent et compatible avec un aménagement durable du territoire.

Les compétences de la communauté de communes

Les compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace : la Communauté de Communes Cœur de Beauce participe à la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et établit le Plan Local d'Urbanisme.
- Développement économique : la Communauté de Communes Cœur de Beauce aménage, entretient des zones d'activités et apporte son soutien à l'activité économique locale. Elle participe à la promotion du tourisme avec, notamment, la création d'offices de tourisme.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Les compétences optionnelles

- Rénovation et réhabilitation de l'habitat sur son territoire
- Construction et entretien d'équipements sportifs, scolaires et culturels
- Action sociale
- Assainissement : la Communauté de Communes Cœur de Beauce gère aujourd'hui l'assainissement non collectif. Elle assurera la compétence de l'assainissement collectif, au plus tard, au 1^{er} janvier 2026.
- Production d'eau potable : la Communauté de Communes Cœur de Beauce assure aujourd'hui la production d'eau potable. La distribution de l'eau potable sera une compétence de la Communauté de Communes Cœur de Beauce, au plus tard, au 1^{er} janvier 2026.

Les compétences facultatives

- Déploiement de la fibre via Eure-et-Loir numérique
- Organisation et gestion des accueils périscolaires
- Gestion des relais petite enfance, des accueils de loisirs et des espaces jeunes
- Gestion des transports scolaires (par délégation de la Région Centre-Val de Loire)
- Politique de sécurité et de prévention de la délinguance
- Création et gestion des maisons de santé pluridisciplinaires
- Création et gestion des Maisons France Services

Un projet politique pour les familles du territoire

La communauté de communes Cœur de Beauce s'est lancée en 2019 dans la mise en place d'une convention territoriale services aux familles (CTSF) pour donner suite à la sollicitation de la CAF d'Eure et Loir. Démarche stratégique partenariale, la CTSF a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire. Le précédent contrat enfance jeunesse (CEJ) qui a pris fin en 2020 est l'illustration d'une démarche d'engagement partenariale, qui se doit d'être structurée avec les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la CTSF en vigueur : 2019-2024 et de manière multithématique.

La CTSF coconstruit avec l'association PEP 28, qui a pour délégation de service public l'accueil des enfants (7 à 17 ans) sur le territoire via des structures adaptées (ALSH, Espaces jeunes) et le soutien à la parentalité et aux professionnels de la petite enfance (Relais Petite Enfance) a permis de contribuer à son élaboration en lien avec la Communauté de Communes.

Pour rappel, cette convention établie entre la CAF et la collectivité territoriale, se doit d'être engagée et de proposer une offre de travail en partenariat en répondant aux besoins des administrés de la branche famille de la CAF.

Cette CTSF est la première signée entre la CAF et la communauté de communes Cœur de Beauce. Pour ce faire, un Comité de pilotage s'est **organisé le 28 juin 2022 (COPIL).**



- indispensables:
- Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement
- Les Accueils de Loisirs associés à l'École
- Les Temps d'Activités Périscolaires

Un projet éducatif fort pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.

- Près de 200 Accueils de loisirs répartis sur toute la France
- Des réponses territoriales adaptées aux besoins

Fédération Générale des PEP

5-7 rue Georges Enesco - 94 026 CRETEIL Cedex

Tel: 01.41.78.92.60

Mail: accueil@lespep.org





Des objectifs clairs :

- Apprendre à vivre ensemble et devenir autonome.
- Participer à des projets collectifs.
- Favoriser des initiatives individuelles au sein de la vie en collectivité.
- Comprendre l'environnement pour le respecter.
- Prendre en compte les parents.
- Garantir la sécurité morale et affective des enfants.
- S'adapter aux rythmes de l'enfant.



Les PEP défendent trois grandes valeurs : la laïcité, la solidarité et l'égalité. Si la loi de 1905 implique la séparation des églises et de l'Etat, le principe de laïcité va bien au-delà. En effet, une dimension plus globale du principe de laïcité fait état du principe de « vivre-ensemble » et d'ouverture à l'autre. «La laïcité fait appel à ce qu'il y a de moins manipulable chez un individu, à savoir, son intelligence et sa raison...» Extrait du projet fédéral PEP 2012-2017. La solidarité est la condition pour « faire société ». La solidarité définit les individus comme semblables non comme identiques d'où la nécessité d'un accompagnement différencié en milieu ordinaire. L'égalité pour les PEP est un principe d'action qui part du postulat que tout individu est capable, l'autonomisation étant une condition de l'égalité.



Des accueils avec des enjeux éducatifs :

Association reconnue d'utilité publique, les PEP défendent le droit aux loisirs et s'emploient à proposer des accueils de qualité accessibles à tous. L'ensemble des accueils PEP offrent les garanties et autorisations nécessaires. L'encadrement est assuré par des équipes disponibles, qualifiées et expérimentées qui adhèrent au projet éducatif.

Des possibilités pour tous : avec près de 200 accueils de loisirs et des centaines de séjours, les PEP répondent à la demande et aux besoins de chacun : enfants, familles, collectivités territoriales.

Des activités éducatives et de loisirs adaptées aux rythmes de l'enfant : le respect du rythme de chacun, la pratique d'activités variées, la démarche de projet, la coopération, la découverte des milieux naturels, humains et culturels ainsi qu'une vie quotidienne de qualité sont les composantes indispensables d'un accueil réussi répondant aux valeurs des PEP. L'accueil de loisirs PEP est un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation auquel tous les enfants ont droit, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou religieuses.

Les Projets Educatifs de Territoires ou les Projets Educatifs Locaux doivent permettre une cohérence éducative territoriale.

→ Les PEP, des actions éducatives complémentaires

Les PEP c'est aussi un projet éducatif séjours de vacances, un projet éducatif classes découvertes et un projet éducatif petite enfance. Pour les PEP l'ensemble des temps éducatifs sont complémentaires, le jeune étant au coeur de chaque projet en tant qu'acteur de son parcours de vie. Pour favoriser cette complémentarité, les PEP organisent par exemple des séjours VaSco (Vacances Scolarité) reconnus par l'Education Nationale qui permettent aux enfants et à leurs parents de préparer la rentrée scolaire dans des conditions optimales tout en bénéficiant de temps de loisirs partagés.



Des temps à vivre :

1- Le temps périscolaire : Accueil de Loisirs Associé à l'école (ALAE)

Le temps périscolaire, transition entre la famille et l'école, encadre les moments de classe (le matin, le midi, le soir). Il propose

un temps d'accueil éducatif en animant un lieu de vie de socialisation et d'enrichissement où le respect du rythme de vie de l'enfant est prioritaire.

- → L'accueil matinal permet aux enfants de démarrer une nouvelle journée dans la douceur et le calme, c'est un temps de transition entre le lever et le temps scolaire, entre la famille et la vie collective.
- → Le temps méridien partie intégrante de la vie de l'enfant à l'école, est un terrain pour l'équilibre alimentaire et un facteur de détente, de relations sociales, d'autonomie et d'éducation. L'animation après les repas prend en compte les besoins spécifiques et les souhaits des enfants.
- L'accueil du soir à la fin d'une journée d'école, les enfants ont besoin de se restaurer, de se détendre dans de bonnes conditions. Ce temps, lien entre l'école et le retour dans la famille, est aussi un moment d'accueil qui recherche un équilibre entre la gestion collective du groupe et l'expression des besoins individuels des enfants.

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Temps de transition entre les apports scolaires intenses et le retour dans la famille. Les objectifs sont déterminés en relation avec le projet d'école tout en privilégiant une approche ludique et de détente adaptée au rythme biologique de l'enfant. Les activités (artistiques, culturelles, sportives...) prennent en compte les parcours de l'enfant et intègrent les dispositifs existants (PRE, accompagnement à la scolarité, APC...).

2- Le temps extrascolaire : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Les PEP affirment que le temps extrascolaire est une des composantes essentielles de l'action éducative.

Le mercredi et les vacances scolaires : l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) se définit comme un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation, de repos, d'activités physiques, de jeux et de plaisirs.

Les activités proposées viseront l'émancipation des enfants et des jeunes tout en compensant les inégalités dans l'accès à la culture et aux loisirs en dehors de l'école ou de la famille mais en liaison avec elles.

Un projet partagé avec les jeunes, les familles et les partenaires :

Les accueils éducatifs et de loisirs PEP prennent en compte la diversité des enfants et des jeunes accueillis comme étant un facteur d'enrichissement pour tous. L'ensemble des acteurs concourt à la réussite des temps de loisirs, en lien étroit avec les usagers et les familles :

- une présentation est faite à la famille et au jeune de la structure et de l'équipe, du fonctionnement, du projet et du règlement intérieur ;
- les familles ont accès aux informations sur le déroulement des temps de loisirs (programmes d'activités, sorties et séjours courts...);
- un contact individuel est établi au quotidien ;
- l'avis des familles est recueilli régulièrement afin de contribuer à l'élaboration des bilans ;
- les équipes veillent à organiser des temps de rencontre pour valoriser les réalisations des différents publics accueillis.

Pour mieux répondre aux attentes de tous, la conception de ces temps implique la participation de partenaires : institutions, collectivités, établissements scolaires, associations, équipes d'intervenants (enseignants, animateurs, éducateurs, bénévoles...).



Des lieux à vivre :

Les accueils éducatifs et de loisirs doivent pouvoir avoir accès à toutes les ressources dont dispose le territoire (installations sportives et culturelles, espaces verts...).

Les espaces dédiés aux accueils éducatifs et de loisirs, correspondant à la capacité d'accueil, devront être aménagés et adaptés en fonction du public accueilli (exemple : coin calme, accueil des familles, mobilier fonctionnel...) et des objectifs pédagogiques poursuivis.

Vers des projets pédagogiques ambitieux :

Chaque accueil éducatif et de loisirs s'inscrit dans un environnement qu'il convient de respecter et valoriser. Les PEP favorisent l'éducation à l'environnement au travers de la gestion des déchets, de l'eau, et favorisent l'éducation au développement durable. Les temps de vie collective font partie intégrante du projet d'animation de l'équipe éducative car ils sont le socle sur lequel repose la réussite d'une journée d'accueil. A ce titre, ils sont pensés, organisés et réalisés comme de réels temps d'activités.

Aucune activité ne remplit son rôle si elle ne s'inscrit pas dans une volonté d'enrichissement de l'enfant. Les activités proposées par les enfants ou les animateurs constituent des occasions d'expression, de communication, de rencontre, d'action dans ou sur le milieu... Elles permettent l'initiative, la prise de responsabilité, et entraînent des acquisitions diverses.



Pour l'accueil des enfants/jeunes à besoins particuliers dont ceux en situation de handicap vers une continuité éducative pour tous, les PEP s'engagent à :

- Favoriser l'inclusion en milieu ordinaire des enfants et des jeunes en leur donnant les moyens d'agir, de vivre et de participer avec les autres enfants à l'ensemble des temps de vie.
- Assurer aux membres de ses équipes d'encadrement une formation ou sensibilisation spécifique, pour faciliter l'insertion psychologique et matérielle de tous les enfants.
- Informer tout futur intervenant, qu'il soit salarié, vacataire, volontaire ou bénévole, que l'organisme ou l'établissement est signataire de la charte de déontologie sur l'accueil des personnes en situation de handicap, et des obligations que cela implique.
- Prendre connaissance des informations fournies par les personnes sur leurs besoins spécifiques afin de réunir les conditions optimales.

Ce projet éducatif s'appuie sur le projet fédéral PEP « Agir pour une émancipation permettant l'accès de tous à l'ensemble de leurs droits de citoyens »







PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de loisirs de TERMINIERS



Accueil périscolaire (matin/soir) et

Accueil de loisirs (mercredis et petites vacances)

Année 2024-2025

Boutin Aurélie - directrice-

SOMMAIRE

Préambule

- I. Présentation du territoire CCCB
- II. Projet éducatif des PEP 28, association gestionnaire du service enfance jeunesse CCCB
- III. La structure
- IV. Capacité d'accueil
- V. Description des locaux
- VI. Présentation de l'équipe
- VII. Organisation et engagement de l'équipe
- VIII. Objectifs pédagogiques et évaluation
 - IX. Informations Complémentaires
 - X. Rôles de chacun

III. La structure:

Nom de ma structure	Maison enfance Jeunesse Terminiers
---------------------	------------------------------------

Adresse

Téléphone

Mail

Horaires d'ouverture

1 rue du parc 28140 Terminiers
06.13.97.60.02
alsh.terminiers@pep28.asso.fr

Périscolaire : 7h-9h/16h10-19h

Mercredi : 7h-19h Vacances : 7h-19h

IV. Capacité d'accueil

Pour l'accueil périscolaire :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Matin (période scolaire)	30	28		58
Soir (période scolaire)	30	28		58

Pour l'accueil des mercredis :

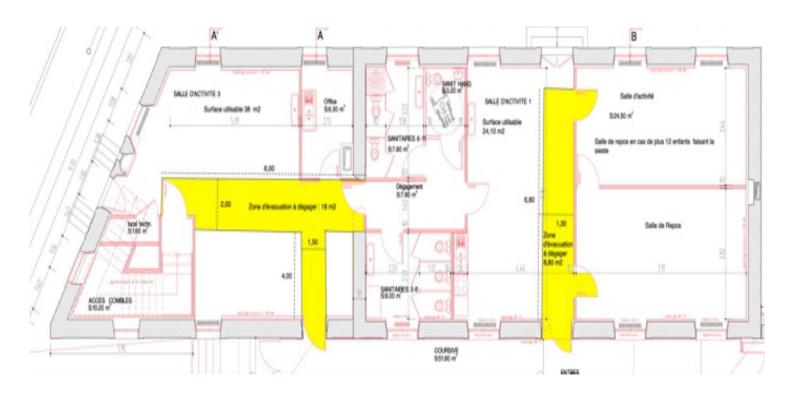
Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Mercredi	24	24		48

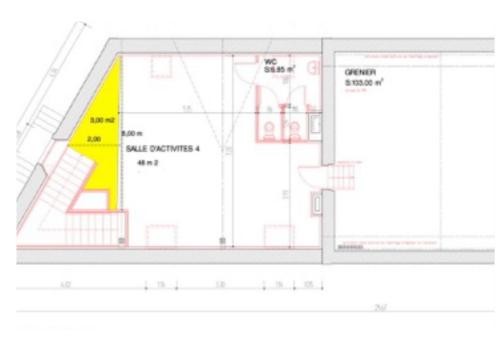
Pour l'accueil des petites vacances :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Vacances d'hiver	24	24		48
Vacances de printemps	24	24		48

Vacances d'automne 24 24 48

V. Description des locaux





VI. Présentation de l'équipe

NOM	Prénom			Statut CDI, CDD, CEE, Stagiaire, Intervenant, Au pair, Mise à disposition	périsco, Mercredi, Vacances			Durée hebdomadaire de travail
BOUTIN	Aurélie	BAFD BAFA CAP PE	Directrice Référent Sanitaire/ Covid	CDI	Toutes	Tous	2016	35h semaine annualisé
LE LOUARN	Maxence	BAFA STG	Animateur	CDI	Toutes	Tous	2023	31.84 h annualisées
LARIGAUDRIE	Lucie	CAP PE	Animatrice	e CDI	Toutes	Tous	2019	33.55 h annualisées
GRANDVILLAIN	Clémence	BAFA CAP PE	Animatrice	e CDI	Toutes	Tous	2019	33.11h annualisées
PARIS	Severine	Ss qualif	Animatrice	CDD	Remplac ement	Tous	2022	35H semaine maximum
MARECHAL	Margaux	BAFA	Animatrice	CEE	Vacances	Tous		Forfait CEE
LE LOUARN	Lisa	CAP PE	Animatrice	CDD	Toutes	Tous	2023	35h semaine maximum
DUCROCQ	Sophie	CAP PE	Animatrice	CDD	Toutes	Tous	2019	31.49h annualisées
PARIS	Séverine		Personnel service					СССВ
Le Louarn	Véronique		Personnel service					СССВ

VII. Organisation et engagement de l'équipe

MATERNELLES MAISON ENFANCE JEUNESSE			ELEMENTAIRES ECOLE
PERISCOLAIRE MATIN (lundi / mardi / jeudi / vendredi)	ATIN MAT undi / mardi (lundi / i jeudi / / jeud		ACTIVITES
7h00 - 8h15	 Accueil des familles Préparation du goûter pour le soir Mise en place d'activités ponctuelles : jeux de société, parcours de motricité, comptines, pâte à sel, peinture, etc 	7h00 - 8h40	 Accueil des familles Préparation du goûter pour le soir Mise en place d'activités ponctuelles : jeux de société, parcours de motricité, comptines, pâte à sel, peinture, etc
8h15 - 8h30	Rassemblement, temps d'échanges, comptines Rangement et passage aux WC, récupération des chaussures, manteau et cartable.	8h40 - 8h50	Rassemblement, temps d'échanges, Rangement et passage aux WC, récupération manteau et cartable.
8h30-9h	Transport en bus vers l'école, scannage des cartes de bus. Passage aux WC, lavage des mains. Transmission avec l'équipe éducative, retour à l'accueil périscolaire pour l'équipe d'animation.	8h50-9h	Transmission avec l'équipe éducative.

PERISCOLAIRE SOIR ACCUEIL DE LOISIRS	ACTIVITES	PERISCOLAIRE SOIR ECOLE	ACTIVITES
16h00- 16h30	Prise de poste sur la structure, récupération des messages.	16h15- 16h30	Prise de poste sur le centre, récupération des enfants.
16h30- 16h50	Récupération des enfants à l'école, transport en bus vers l'accueil, scannage des cartes de bus.	16h30-16H40	Pointage et trajet vers la salle à l'étage. Passage aux wc, lavage des mains, récupération des gourdes
16h50-17h10	 Arrivée à l'accueil, les enfants déposent leurs affaires à leurs porte manteaux, ils mettent leurs chaussons Passage aux wc, lavage des mains, récupération de leurs gourdes Goûter puis rangement des gourdes, passage aux wc et lavage des mains. 	16h40- 16h55	 Goûter puis rangement des gourdes, passage aux wc et lavage des mains. Echange avec les enfants, énigmes, rébus, etc
17h10 – 19h00	Début des activités • Activités en fonction des groupes d'âges et du planning établi en amont. Départ échelonné des enfants.		 Début des activités Activités en fonction des groupes d'âges et du planning établi en amont. 17h30 : récupération des enfants de l'étude surveillée. Départ échelonné des enfants.

7h-9h Arrivée échelonnée des animateurs	 Arrivée échelonnée des enfants Accueil des familles Mise en place d'activités ponctuelles : jeux de société, jeux d'imitation, de constructions, peinture autonome. Pointage 					
9h-9h10	Rangement, rassemblement des enfants, tem Passage aux WC, lavage des mains	ips d'échanges avec les enfants				
9h10-11h	 Temps activités Activités établies en amont en réunion, développant les objectifs pédagogiques choisis Temps d'échanges, comptines, jeux coopératifs Temps d'activités physiques, parcours de motricité, jeux extérieurs 					
11h-11h30	Maternelles : • Jeux libres • Mise en place de la routine temps de repos (mise en place des lits de sieste, récupération du doudou, lecture histoire ou écoute de musique)	Elémentaires : • Fin des activités • Jeux libres pour ceux ayant fini • Jeux communs				
11h30-11h45	Rangement, passage aux WC, lavage des mair	Rangement, passage aux WC, lavage des mains, préparation pour la restauration scolaire.				
11h45-12h	Trajet pour la restauration scolaire					
12h-13h	Repas au rythme de l'enfant					
13h-13h15	Trajet retour de la restauration scolaire					
13h15-13h30	Passage aux WC, lavage des mains					
13h30-14h15	Maternelles : Temps de repos	Elémentaires Temps calme				
14h15-16h	 Endormissement Surveillance Réveil échelonnée selon le rythme et le besoin des enfants Activités établies en amont en réunion, développant les objectifs pédagogiques choisis Rangement, passage aux wc, lavage des mains. 	 Temps activités Activités établies en amont en réunion, développant les objectifs pédagogiques choisis Temps échanges, temps de bilan avec les enfants Rangement, passage aux wc, lavage des mains. 				

16h-16h30	Préparation du goûter, goûter et rangement
16h30-19h	Bilan de la journée, échange. 17h : départ échelonné des enfants • Accueil des familles • Mise en place d'activités ponctuelles : jeux de société, jeux d'imitation, de constructions, peinture autonome.

L'équipe s'engage :

<u>Activités</u>

- Être disponible, dynamique
- Aménager l'espace
- Réagir aux besoins, être inventif
- Être attentif au niveau de la quantité d'activité proposée
- Mobiliser l'ensemble des ressources

Réunions de préparation

Pour le mercredi, elles ont lieu le mardi de 9h00 à 10h30 de manière conviviale. Nous commençons par faire un retour sur le mercredi précédent, de ce qui a été ou pas. Nous enchainons sur le thème de la réunion suivant le planning donné en début d'année. Celui-ci peut être modifié au préalable.

Pour le périscolaire, les réunions ont lieu le lundi matin de 9h à 11h, pour tous, nous échangeons sur le fonctionnement du périscolaire, établissons un planning par période et ces réunions permettrons aussi un échange de savoir, et diverses réflexions sur des sujets tel que la posture a avoir, les sanctions, quoi faire et quand, ou encore la tenue des documents (prise de température, traçabilité, etc...)

Sortie

- Une fiche de constitution de groupe au bureau et une avec les animateurs, en prévoir obligatoirement une pour le chauffeur avec le numéro de téléphone du responsable
- Pour toute sortie, prévenir la DDCSPP du département d'accueil (formulaire type)
- L'itinéraire affiché au bureau
- Les fiches sanitaires
- La trousse de secours et les numéros de téléphone
- Le goûter, et de l'eau en quantité suffisante
- Rappeler aux familles : Une casquette, la crème solaire, un blouson.

<u>Hygiène</u>

• L'équipe s'engage à systématiser des temps d'hygiène corporelle (lavage des mains), en suivant le protocole sanitaire en vigueur.

La place de l'expression et du choix

L'expression et la pensée par soi-même doivent être privilégiées. Les jeunes doivent avoir la possibilité de s'exprimer tout au long de la journée quel que soit le mode choisi : en groupe, en petit comité, sous une forme artistique... Ils doivent pouvoir exprimer leurs préférences et choisir leurs activités.

A l'âge où l'on a tendance à vouloir se conformer au groupe, permettre l'expression individualisée de chacun contribue à révéler et développer la personnalité de chaque jeune.

Mixité filles/ garçons :

Dans l'accueil, des coins de jeux sont délimités pour plus de fonctionnalités mais pas réservés à un type d'enfants, dans la cour, les enfants se partagent l'espace sans que cela soit défini selon leurs genre. On voit ainsi que les enfants jouent sans aucun stéréotype.

VIII. Objectifs pédagogiques et évaluation

Diagnostic:

Les familles sont désireuses de savoir ce qu'ils se passent lorsque leurs enfants sont à l'accueil. Les enfants aiment jouer dehors, faire des activités mais ne se soucient pas de la vie de l'accueil. Les enfants sont désireux d'échanger avec les autres enfants et de découvrir de nouvelles choses.

PROBLEMATIQUE

Comment faire comprendre aux enfants qu'il n'y a pas que les activités et les jeux?

OBJECTIF(S) GENERAL(AUX)	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTION OU PROJET D'ANIMATION (Thématique)	EVALUATION		
(A quoi je veux parvenir ?)	(En faisant quoi ? (verbes d'action)	(Cela se concrétise par)	Indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs (Qu'est ce que j'observe pour savoir si l'objectif a abouti ?)	Outils (Comment je l'observe ?)	
	1.En permettant aux enfants de participer à la vie quotidienne de l'accueil	* Mise en place de tableau de la vie quotidienne.	1.Est ce que les affichages ont été mis en place ? Est-ce que les enfants ont la possibilité de s'inscrire seul aux responsabilités ? Est-ce que tous les enfants participent ?	Suivi avec un tableau pour qu'il y ai un roulement et que cela ne soit pas toujours les mêmes qui s'inscrivent.	
Impliquer les enfants dans la vie de l'accueil	2.En proposant aux enfants d'être acteur de la vie de l'accueil	 Réflexion par les enfants, des sanctions en fonction des règles de vie du centre Conseil d'enfants sur des thèmes (gestion des conflits, racisme, bienveillance, droits de l'enfant) 	2.Est ce que les conseils d'enfants ont été mis en place lors du périscolaire/mercredis/ vacances élémentaires ? Est-ce que les conseils d'enfants maternels ont été mis en place ? Les enfants ont-ils pu réfléchir aux sanctions derrière les règles de vie ?	Vérification des plannings, des comptes rendus des conseils d'enfants.	

	-Pôles d'activités, afin que chaque enfants puissent faire l'activités qu'il veut.	Est-ce que les pôles d'activités ont été mis en place ?	
	-Proposer un temps « vis ma vie d'animateur », les enfants peuvent proposer ainsi d'animer un temps pour le groupe.	Est-ce que au moins un temps « vis ma vie d'animateur » a été mis en place par période ?	
I promotivoir ce I	-Création d'une galerie d'exposition dans le couloir.	Est-ce que la galerie éphémère a été mise en place ? Est-ce que les productions changent régulièrement ? Est-ce que tous les enfants participent à cette galerie ?	Suivi grâce aux responsabilités, Et aux photos prises de la galerie tout au long de l'année.

IX. Informations complémentaires pour les 03 / 11 ans

L'accueil des enfants de – de 6 ans

Chaque enfant a un porte manteau personnalisé et un bac pour mettre ces chaussures/chaussons avec sa photo afin de pouvoir repérer ces affaires.

Dans les salles, le mobilier est adapté (petite table et chaise) ainsi que les rangements des jouets (à hauteur d'enfants), les sanitaires sont aussi adaptés aux enfants.

Les relations avec les enfants et les familles :

L'accueil de loisirs prend en compte la diversité des enfants accueillis comme étant un facteur d'enrichissement du groupe. Celui-ci est organisé de manière à favoriser l'épanouissement de chacun et à lui permettre de prendre toute sa place dans la dynamique du collectif.

L'accueil respecte la convention des droits de l'enfant. L'équipe veille ainsi à ce que l'enfant :

- Ait toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives orientées à des fins éducatives (article 31),
- Ait droit à la liberté d'expression (article 13 et 15)
- Soit protégé contre toute forme de violence, brutalité ou de négligence (article 19)

Les relations entre l'équipe d'encadrement et les familles sont indispensables. Dans notre philosophie associative, nous favorisons l'implication des familles dans la vie des structures et que nous considérons toujours les parents comme les premiers éducateurs de l'enfant.

La sécurité :

Les dispositions réglementaires en vue d'assurer la sécurité en accueil collectif de mineurs sont scrupuleusement respectées. L'équipe d'encadrement se réfère aux dispositions générales et particulières en vigueur, en consultant notamment les instructions départementales de la DDCSPP. Elle prend soin de donner les consignes de sécurité spécifiques avant chaque activité et d'avoir toujours à portée une trousse de secours et un moyen de communication fiable.

Mais, si la connaissance et le respect de règles administratives et de bon sens sont nécessaires, cela ne suffit pas pour créer un véritable climat de sécurité dans toutes ses composantes, notamment morale et affective. L'instauration de règles de vie adaptées et de relations inter-personnelles de qualité concourt au développement de la confiance en soi et dans les autres, donc à la création chez chacun du sentiment de sécurité.

L'obligation de surveillance :

En vertu du contrat conclu avec les parents, les accueils collectifs de mineurs ont une obligation de sécurité à l'égard des mineurs. Cette obligation se caractérise notamment sous la forme d'une obligation de surveillance qui est mise à la charge des salariés de l'ACM. En ce qui concerne la surveillance des enfants de moins de 10 ans, même s'il n'existe aucune loi, elle doit être **constante**, **vigilante et active**. Par surveillance constante, il faut comprendre que les enfants de moins de 10 ans ne peuvent être laissés seuls sans la présence d'un adulte. Par surveillance vigilante et active, il faut comprendre que la surveillance des animateurs ne peut se borner à être passive. En effet même à proximité des enfants, les animateurs ont l'obligation d'être en mesure d'intervenir pour faire cesser des actes d'indiscipline qui peuvent être dangereux.

D'après la jurisprudence, il faut distinguer l'obligation de surveillance selon la personnalité et l'état physique de l'enfant et/ou du jeune. Les tribunaux imposent une surveillance accrue lorsqu'il s'agit « d'enfants difficiles » ou « en situation de handicaps physiques ou psychologiques ». Il est nécessaire de renforcer l'obligation de surveillance en présence d'enfants ou de jeunes « turbulents ou difficiles ». Concernant la surveillance d'enfants ou de jeunes en situation de handicap physique ou psychologique, celle-ci doit être accrue et prendre en compte la nature du handicap de l'enfant. Il est nécessaire d'adapter les activités au handicap et au caractère de l'enfant, afin de supprimer les dangers potentiels.

L'accueil :

Le lieu d'accueil est le même pour toutes les tranches d'âge pour faciliter l'accueil des parents par l'équipe. L'équipe s'attache à faciliter l'arrivée des enfants et de leurs familles.

Il permet de développer des échanges, des relations, des informations avec chaque famille. L'accueil favorise l'autonomie (identifications des espaces).

L'équipe reste attentive à la réaction des enfants lors du départ des parents et les rassure. À cela elle explique aux enfants la journée et accompagne l'enfant.

<u>L'accueil d'enfant en situation d'handicap</u>:

la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

L'enfant en situation de handicap a donc toute sa place à l'Accueil de Loisirs. Un projet d'accueil, en amont de sa venue, sera mis en place afin de rencontrer la famille et d'échanger sur les différentes étapes de l'accueil. Ses besoins spécifiques et les aménagements de fonctionnement éventuellement nécessaires seront identifiés en amont pour permettre le meilleur accueil possible.

Le repas du midi:

Il a lieu dans la cantine scolaire où toutes les conditions de sécurité sanitaire y sont assurées.

Le temps du repas pour les animateurs :

Lorsque sur leur temps de travail les animateurs ou le directeur sont amenés à prendre leur repas avec les enfants ou les jeunes, il s'agit d'un temps pédagogique à part entière.

Par conséquent, le coût de leur repas sera pris en charge par l'Association (il ne peut alors s'agir d'un avantage en nature).

La sieste:

La sieste chez les enfants est essentielle. La science du sommeil démontre que le sommeil est loin d'être une simple mise en veilleuse de notre activité mentale et physique. Quand l'enfant dort, il y sécrétion de l'hormone de croissance, élimination des déchets, renforcement de son ossature, cicatrisation des plaies (les bobos) et réponse de l'activation immunitaire (c'est pendant qu'il dort que son corps combat les virus), également traitement de l'information et de la mémorisation, maturation du système nerveux central, apprentissage de nouvelles matières, adaptation émotionnelle, etc...

La sieste est importante, elle doit s'ajuster en fonction de l'âge et des besoins en sommeil de l'enfant :

- Entre 2 et 3-4 ans : une sieste, immédiatement après le repas du midi.
- Vers l'âge de 4-5 ans : une période de repos voir de sieste selon leurs besoins.

Le **refus de faire** la **sieste** n'est qu'un jeu dans lequel l'enfant s'oppose aux règles établies. On ne peut forcer personne à dormir. Mais, il est primordial d'installer un temps de repos où l'enfant se trouve allongé sur son matelas ou dans son lit, les yeux ouverts s'il le désire, mais sans aucune stimulation de quelque sorte (jouet, livre ou autre).

Chez les plus âgé, après quarante-cinq minutes de repos sans bruit, l'enfant qui ne s'est pas assoupi sera autorisé à se lever et à participer à une activité calme, tel que lecture, casse-tête ou coloriage jusqu'à ce que les autres soient éveillés afin d'éviter qu'un bénéfice se créer à l'idée de ne pas vouloir dormir.

Afin que la sieste remplisse efficacement son rôle :

- La sieste de l'après-midi suit le repas du midi.
- La sieste ne doit en aucun cas être associée à une punition car elle serait mal vécue et ne représenterait plus une pause bénéfique dans l'activité de la journée.

Un enfant a assez dormi lorsqu'il s'éveille de bonne humeur ET n'a pas de signe de fatigue dans l'heure qui suit!

Le goûter:

Un goûter est proposé aux enfants vers 16h15-16h30. Il constitue un temps fort de la journée. Si sa principale fonction est de satisfaire des besoins physiologiques, il favorise également l'échange et la convivialité. C'est un moment d'éducation à la vie en société et de bilan de la journée.

Santé:

Chaque enfant devra être en possession d'une fiche sanitaire indiquant ses éventuels problèmes de santé, conduite à tenir en cas d'allergie, etc.

L'enfant ou jeune devra satisfaire aux obligations sanitaires en cours en termes de vaccinations.

PAI : en cas d'allergie alimentaire, de régime médical spécifique ou de difficultés de santé, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place. Avant toute inscription, le Directeur recevra la famille de l'enfant pour un entretien de mise en place du PAI.

Administration de médicaments

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. Ceux-ci ne pourront donc pas être administrés à l'Accueil de Loisirs et périscolaire (même si la famille fournit une ordonnance et / ou une autorisation parentale). Si l'enfant a un traitement qui ne peut être prescrit matin et soir, et que la famille n'a pas la possibilité de venir administrer les médicaments elle-même à l'enfant lors de la journée, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom de la personne qu'elle mandate pour administrer le traitement l'enfant ; sous sa responsabilité, elle peut solliciter :

- soit une personne de son entourage venant à la structure administrer les médicaments à l'enfant,
- soit les services d'une infirmière libérale à ses frais.

Le traitement doit **obligatoirement être commencé à la maison** pour des raisons de sécurité (risque d'allergie...).

Conduite à tenir en cours de journée

Si l'enfant déclare une *maladie* « *bénigne* » *et/ou de la fièvre bien tolérée* au cours de la journée, les parents sont informés par téléphone et l'équipe assure les soins de confort (*lavage de nez, mouchage,...*). A leur convenance, les parents de l'enfant pourront venir lui administrer du paracétamol.

Si, au cours de la journée, l'enfant déclare une *maladie* « *bénigne* » *et/ou de la fièvre mal tolérée*, les parents seront informés par téléphone et devront venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais, afin qu'il soit gardé dans un univers compatible à son état de santé et consulter un médecin si besoin (*consultation nécessaire pour les enfants en*

bas âge). Les parents devront informer la direction du diagnostic établi par le médecin.

Si l'enfant est atteint d'une maladie contagieuse soumise à éviction, ou un membre de sa famille, l'information doit en être faite à la direction, afin de prendre les dispositions sanitaires nécessaires. L'enfant atteint pourra ne pas être accepté.

Si l'enfant est atteint d'une maladie « à évolution rapide » ou est victime d'un accident au cours de la journée, les mesures d'urgence seront prises (contact avec le médecin traitant de la famille ou appel du SAMU, application du PAI ...) et les parents seront informés dans les plus brefs délais par téléphone.

Les partenaires :

Les intervenants extérieurs éventuels prennent connaissance du présent document et en tiennent rigueur lors de leur présence au sein de l'accueil de mineurs.

Les transports:

- Trajet à pied entre le centre de loisirs et la cantine scolaire. Lors de ce trajet, toute l'équipe est présente pour assurer la sécurité. Chaque animateur connaît les règles en ce qui concerne la circulation des enfants sur la voie publique en temps d'accueil de loisirs.
- Transport en bus lors de sorties par un prestataire de service.

L'organisation:

Périscolaire:

Cette année, le périscolaire du soir s'effectue en 2 sites. Cela permet d'accueillir les enfants selon les besoins des familles.

La répartition s'effectue ainsi :

Maison Enfance Jeunesse : Les enfants de maternelles avec 3 animatrices. Ainsi qu'un groupe d'élémentaires afin de décharger l'école où le groupe était trop conséquent l'année passée.

Ecole : nous avons à disposition 2 salles à l'étage pour le périscolaire. Les enfants sont répartis dans les salles afin de respecter le protocole sanitaire avec 2 animateurs.

Nous récupérons certains enfants après 17h30, ceux participants à l'étude surveillée mis en place par la collectivité et les enfants participants aux APC.

Les points importants de la journée pour les 3/11 ans

Accueil du matin:

De 7h00 à 9h00 c'est l'accueil des enfants. C'est le premier échange, il permet de faire connaissance. Les animateurs doivent mettre à l'aise, créer une ambiance et être disponible. Il faut obligatoirement qu'ils préparent ce moment et qu'ils jouent avec les enfants.

Cela permet de :

- Se détendre
- Être en confiance
- Limiter l'angoisse
- Faciliter la séparation

Le temps calme :

Le temps calme est un temps d'activité à part entière, ce n'est pas un défouloir pour les enfants. Cela implique qu'il est pensé et préparé à l'avance par les animateurs. Ce temps est nécessaire pour un repos efficace.

Pour les maternelles, un temps de repos s'impose car la journée est éprouvante pour eux.

Ils vont tranquillement pouvoir s'endormir après avoir écouté une histoire racontée par l'animateur. Laissant ainsi à chaque enfants la possibilité suivant ces besoins et son rythme de dormir ou seulement avoir un temps de repos. Les enfants ne s'endormant pas, auront la possibilité de se lever et d'avoir un temps d'activités calme menés dans leur salle.

Le goûter :

C'est un temps de « petit bilan » afin de recueillir les impressions des enfants sur la journée et éventuellement celles à venir. Cela permet de faire un point sur le comportement mais aussi les envies des enfants.

L'accueil du soir :

De même, que pour l'accueil du matin, ce temps doit être individualisé. Un animateur se rend donc disponible et va à la rencontre de chaque famille. Ce temps permet de discuter de la journée, de transmettre des informations mais surtout de nouer une relation de confiance et d'échanges.

Les transports et les sorties :

Tous les trajets sont des moments éducatifs qui se préparent avec soin. Il faut penser à de la musique, à des chants, aux petits jeux...

Il faut respecter les consignes de sécurité de tous types de transports (car, train, vélos,), à savoir :

- Dossier de transport (adresse, liste des enfants, horaires des arrêts) [matins et soirs]
- Posséder une fiche de constitution de groupe et en donner une copie au bureau
- Lieu et itinéraire affichés au bureau
- Connaître l'effectif exact
- S'asseoir de manière « équitable » (issue de secours, devant, milieu et derrière)

- Rester éveillé pendant le trajet
- Nommer un responsable de transport
- Se munir des fiches sanitaires et d'une trousse de secours (qui est vérifiée à chaque sortie)
- Penser au goûter, à l'eau...

<u>L'infirmerie</u>:

Celle-ci se situe dans le bureau de la direction, il y a des trousses de secours pour les sorties et une boite à pharmacie, ainsi qu'un lit pour les enfants malades.

Sur le cahier d'infirmerie, il faut obligatoirement noter les soins et les informations sanitaires (à noter à chaque soin réalisé sans oublier l'heure à laquelle le soin a été administré). Les soins se font au bureau. (Vérifier les recommandations particulières avant chaque soin sur la fiche sanitaire). Rappel : en aucun cas, les animateurs et le directeur ne peuvent donner de médicaments à un enfant sauf pour les cas de PAI où un protocole a été établi par le médecin scolaire.

X. Rôle de chacun

Le directeur

IL·ELLE EST GARANT DU BON FONCTIONNEMENT DU CENTRE EN CONFORMITE AVEC LA REGLEMENTATION

IL·ELLE ANIME L'EQUIPE ET CONTRIBUE À SA PROGRESSION AINSI QU'À SA FORMATION

IL·ELLE EST PRESENT DANS
L'EQUIPE ET AVEC LES
JEUNES

IL·ELLE EST DISPONIBLE, À L'ECOUTE ET PRESENT

IL·ELLE FACILITE LE TRAVAIL
DES ANIMATEURS ET LES
COORDONNE



IL·ELLE EFFECTUE LES TÂCHES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

> IL·ELLE ASSURE LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES, L'ORGANISATEUR, ET LES PRESTATAIRES DE SERVICE EXTERIEUR

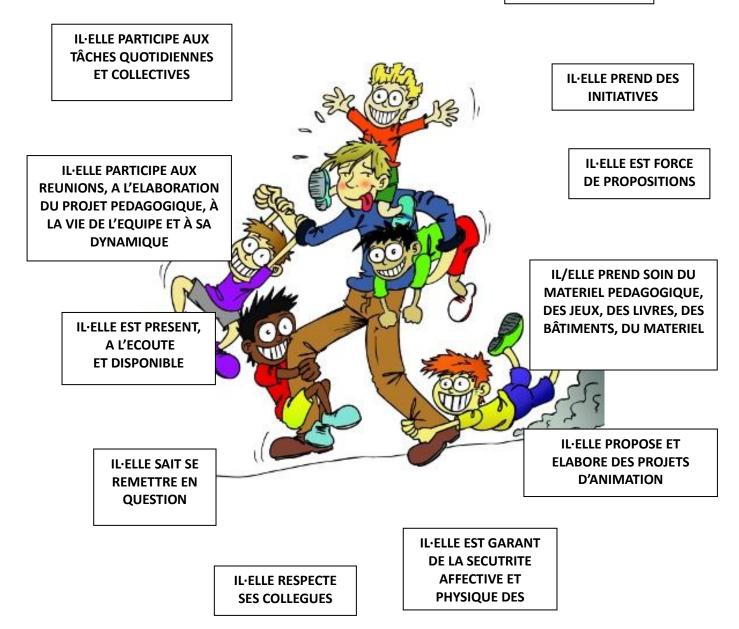
> > IL·ELLE GERE L'EQUIPE D'ANIMATION

IL·ELLE A UN POUVOIR DE DECISION

L'animateur

IL-ELLE REND COMPTE AU DIRECTEUR DE TOUT CE QU'IL JUGE UTILE ET IMPORTANT CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT, LES ENFANTS

IL·ELLE SAIT REPONDRE AUX DEMANDES DES FAMILLES



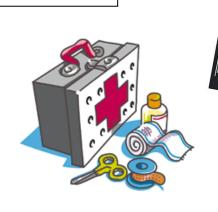
TOUT CECI DANS LES REGLES DE SECURITE PREVUES PAR LA LEGISLATION

L'assistant sanitaire

IL·ELLE VERIFIE LES TROUSSES A PHARMACIE

IL·ELLE VERIFIE LES RECOMMANDATIONS PARTICULIERES AVANT CHAQUE SOIN SUR LA FICHE SANITAIRE IL·ELLE TIENT ET
SUIT LE
REGISTRE DES
SOINS

IL·ELLE IDENTIFIE CHAQUE MINEUR QUI DOIT SUIVRE UN TRAITEMENT SUR L'ACCUEIL ET S'ASSURE DU BON DEROULEMENT DE CELUI-CI



IL·ELLE INFORME
L'EQUIPE SUR LES
EVENTUELLES
ALLERGIES

IL·ELLE VERIFIE CHAQUE FICHE SANITAIRE ET LISTE LES ENFANTS AYANT DES CONTRE-INDICATIONS MEDICALES, ALLERGIES

IL·ELLE SE LAVE LES MAINS ET PREND DES GANTS AVANT CHAQUE SOIN IL·ELLE S'ASSURE QUE LES MEDICAMENTS SONT CONSERVES DANS UN CONTENANT FERME A CLEF